

Sections  
12<sup>o</sup> des lieux-dits

Désignation  
des  
Lieux-dits.

Limites des lieux-dits.

Observations.

Commun de St-Gervais (Dordogne) jugée à la pointe Sud-Ouest du pré de M. Bossat.  
A ce point, la limite est formée par les deux contours d'un grand fossé rempli d'eau bordant  
le dit pré et plusieurs autres qui restent aussi à droite jus qu'à la pointe Sud d'un petit pré  
à M. Desant Gémeter et d'ici à gauche du même fossé. - En passant au bout  
Sud-Ouest de ce pré d'un autre français Maudet, on va suivre la haie et  
la pelle longeant au couchant un grand pré à la venue d'Arrièrevert, puis on descend  
le canal des Brintois pour le quitter ensuite à droite et prendre le fossé qui limite au couchant  
un autre pré à la venue d'Arrièrevert, et qui par le bout de la terre, se termine au chemin  
d'Arrièrevert au dit Maudet.

Fait à St-Gervais le premier novembre 1838.  
Signé à la minute: Desant, Aubroy, Henri Girard, Robertier,  
Gaillard aîné, Desant, Gémeter, Curi, Desant jeune & L. vidés. P. G. Girard chef.  
Pour copie conforme  
Le Géomètre en Chef.  
A. Viotin